

Le Budget de la commune

A. Points essentiels du compte administratif 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes d'une collectivité locale.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant. En dépit d'un contexte budgétaire encore une fois contraint, l'épargne brute dégagée en 2018 est de **732 139 €**, en forte augmentation par rapport à 2017 (586 908 €). L'épargne brute est en augmentation constante depuis 2014.

Les recettes augmentées de l'épargne brute ont permis d'autofinancer intégralement les investissements de l'année.

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 baisse encore et s'établit à **1 340 032 €** contre **1 547 714 €** en 2017, ce qui correspond à **319 €** par habitant montant largement inférieur à la moyenne des communes de la même strate (765 € par habitant suivant les derniers éléments fournis par la perception).

La capacité de désendettement de 1,81 ans est bonne (il est généralement admis que la zone de vigilance se situe à 10/12 ans, le seuil critique révélateur de tensions futures au-delà de 12 ans).

Le compte administratif 2018, conforme au compte de gestion du trésorier affiche un résultat excédentaire de 1 257 104,83 € en forte hausse par rapport à 2017 (781 569,23 €) qui permettra de financer en grande partie les investissements 2019 dont les travaux prévus rue du Bois de sapins.

Les informations financières suivantes sont des ratios obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus à laquelle il convient d'indiquer les moyennes de la dernière année connue, de la catégorie de l'organisme en cause (strate de 3 500 à 10 000 habitants).

	Informations financières – ratios	Valeurs CA 2018	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	798 €	843 €
2	Produit des impositions directes/population	603 €	441 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	942 €	1019 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	213 €	268 €
5	Encours de la dette/population	319 €	765 €
6	Dotations Globales de Fonctionnement/population	205 €	145 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,95 %	52,33 %

Aux termes de l'article R. 2313-1 du CGCT , voici les définitions de ces ratios :

1. Dépenses réelles de fonctionnement / population
Les dépenses concernées sont les dépenses réelles, à l'exclusion des dépenses d'ordre. La prise en compte des seuls mouvements réels s'applique à tous les autres ratios obligatoires. Doivent cependant être exclues les dépenses réelles correspondant aux travaux en régie transférés en investissement (article R. 2313-2 du CGCT). La population visée, et cela vaut là encore pour l'ensemble des autres ratios, correspond à « la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires » (ibidem).

2. Produit des impositions directes / population
Les impositions directes comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il faut y ajouter, depuis la réforme de la taxe professionnelle, la nouvelle cotisation foncière des entreprises, substituée à la part foncière de la TP.

3. Recettes réelles de fonctionnement / population
Les recettes visées correspondent à l'ensemble des recettes de l'exercice donnant lieu à mouvement réel.

4. Dépenses d'équipement brut / population
Les dépenses d'équipement brut comprennent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles (acquisitions de biens meubles et immeubles), les travaux en cours, les opérations pour compte de tiers, auxquels il convient d'ajouter, le cas échéant, les travaux en régie.

5. En-cours de dette / population
L'en-cours de dette correspond au stock des emprunts et dettes de la collectivité à moyen et long termes.

6. Dotation globale de fonctionnement / population
La dotation globale de fonctionnement correspond à l'article 741.

7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
Les dépenses de personnel correspondent au chapitre globalisé 012 (« Charges de personnel et frais assimilés »). Les dépenses réelles de fonctionnement sont identiques à celles retenues pour le ratio n° 1.

B) Points essentiels du Budget Primitif 2019

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels.

Il est composé de 2 sections :

-La section de fonctionnement s'inscrit dans la continuité pour permettre le fonctionnement des services. Elle comprend les dépenses de gestion courante des services : salaires des agents municipaux, travaux d'entretien de la commune, éclairage public, aides aux associations, remboursement des intérêts d'emprunts, etc.

-La section d'investissement concerne les dépenses d'avenir (travaux structurants, investissements utiles, constructions et acquisitions foncières).

Le Budget de la ville de Rang-Du-Fliers est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 7 020 000 € dont 5 090 000 € en fonctionnement et 1 930 000 € en investissement. Les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés cette année et cela depuis le début de la mandature .

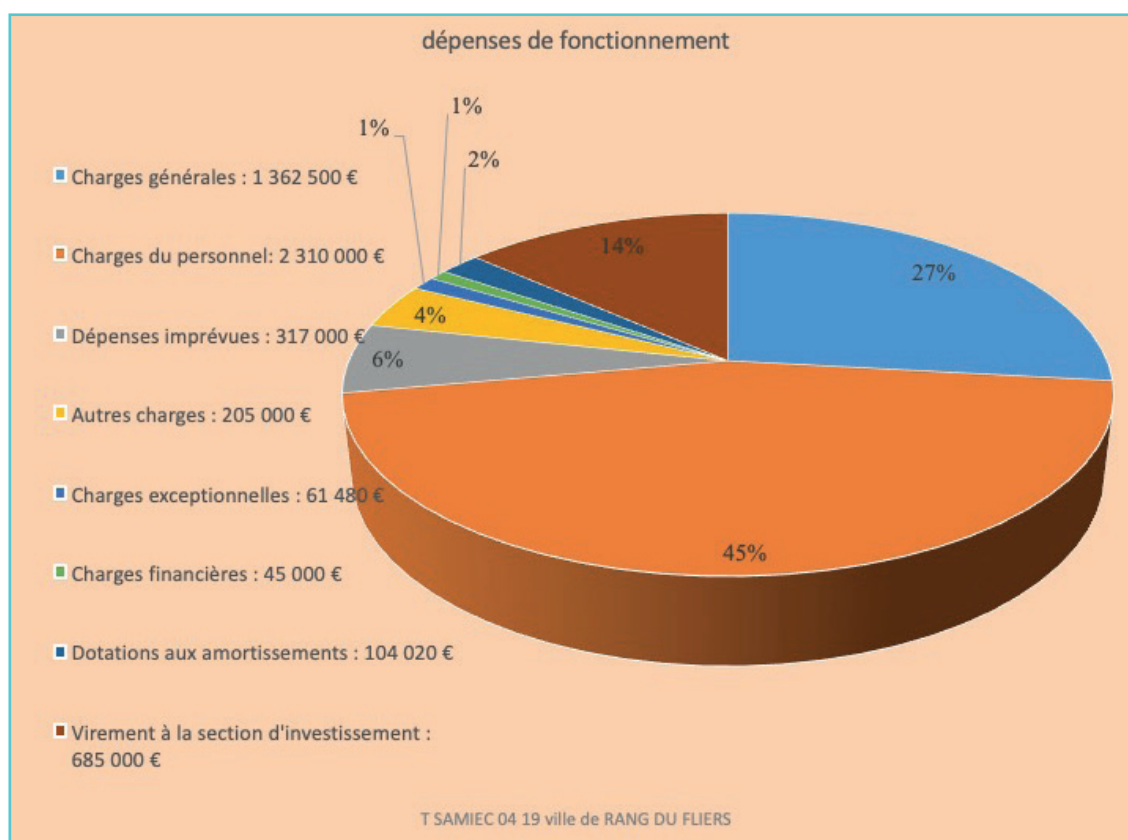
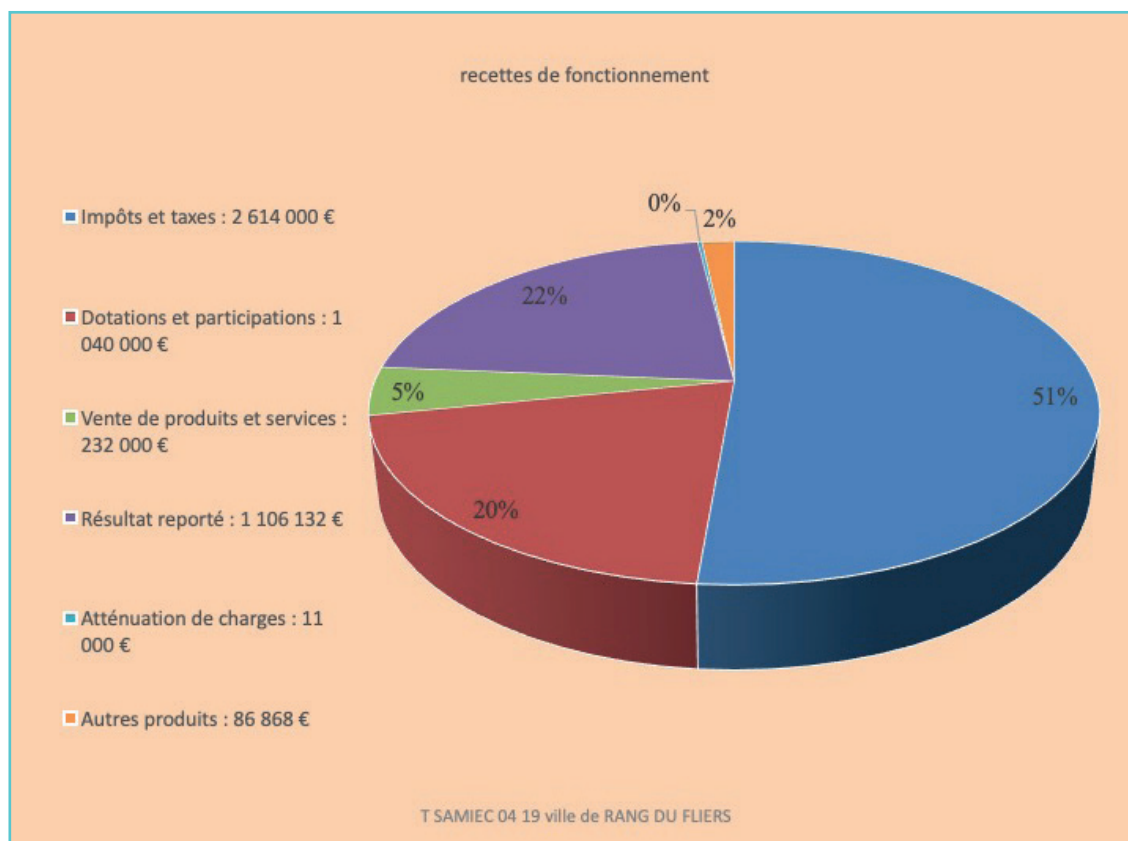
Les investissements les plus conséquents prévus pour cette année 2019 sont :

- les travaux Rue du Bois des Sapins pour un montant évalué à environ 1 230 000 €
- les travaux divers de voirie pour un montant estimé à 17 000 €
- les travaux divers sur bâtiments et constructions pour un montant estimé à 123 000 €
- l'acquisition de matériel et mobiliers divers pour environ 148 000 €
- les frais d'études et d'achats de logiciels pour 41 000 €

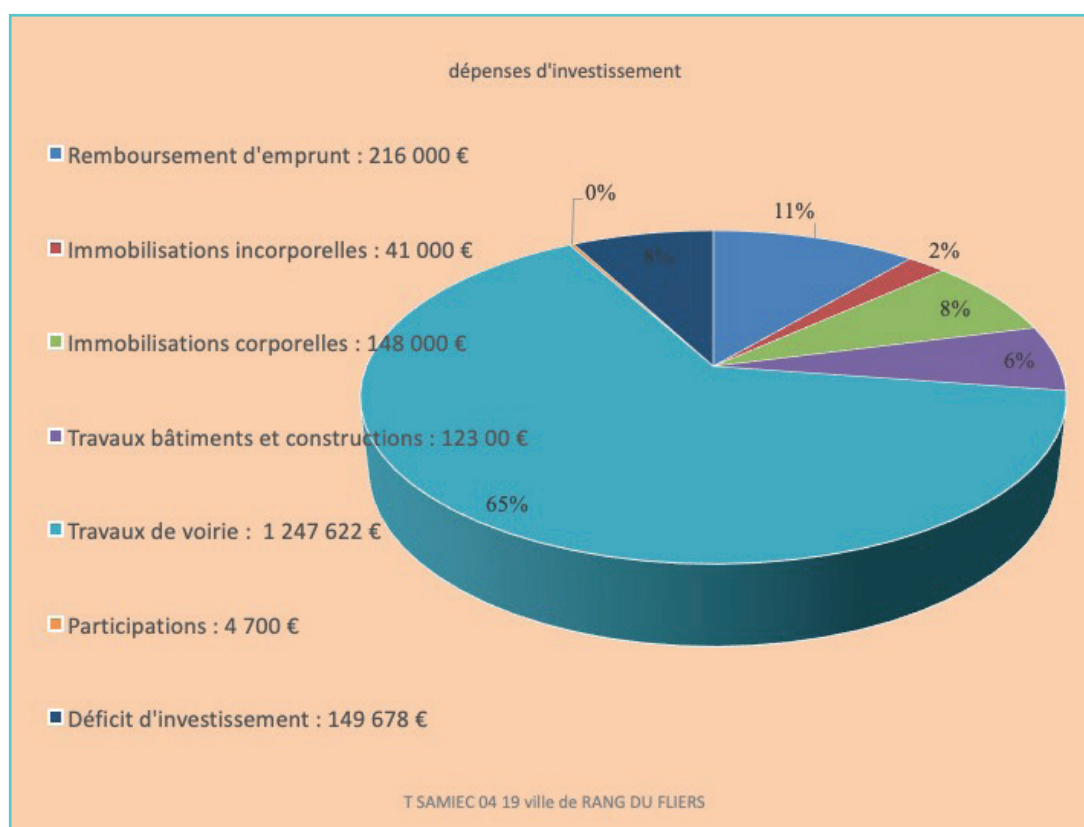
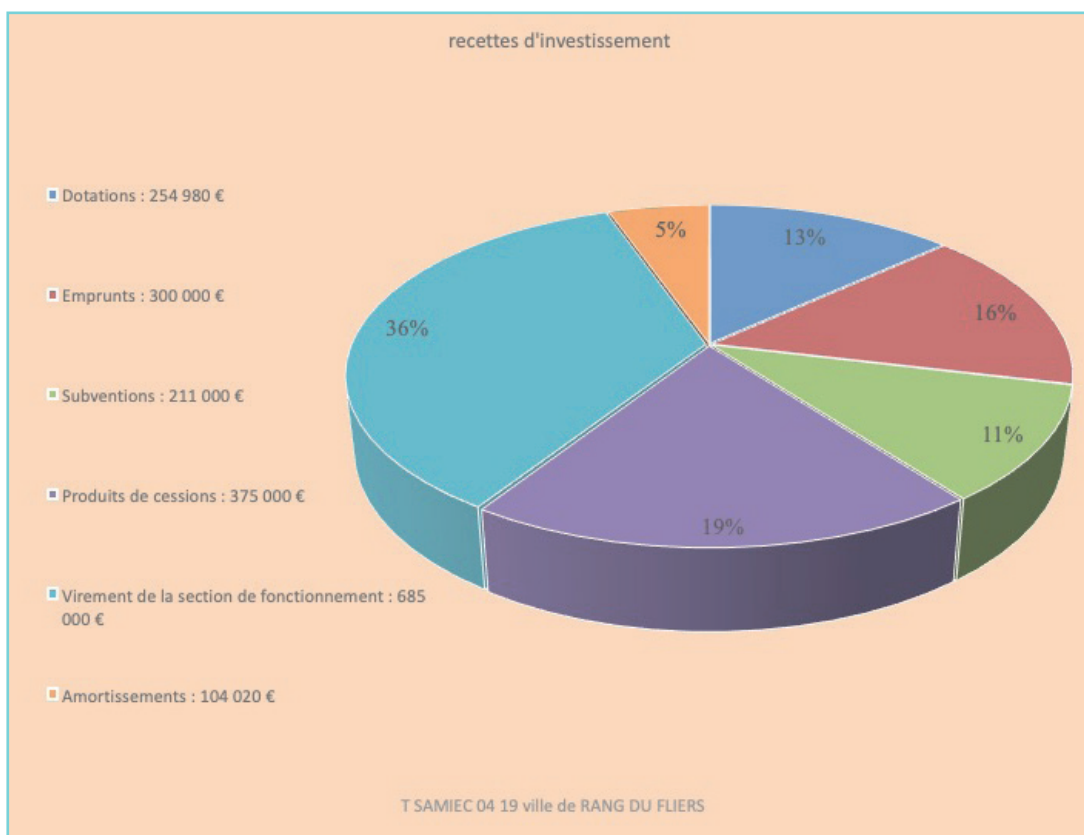
Le budget est équilibré grâce à l'implication et aux efforts de gestion des Elus de la majorité et des Services Municipaux, car des économies ont été faites sur tous les postes budgétaires. Chaque dépense prévisionnelle est pesée, réfléchie, la mise en concurrence est effective dès le premier euro dépensé.

L'ingéniosité de chacun permet de réduire les coûts.

Section de fonctionnement : 5 090 000€



Section d'investissements : 1930 000 €



Quatre questions à Thierry Samiec, Adjoint aux finances concernant le budget de la commune de Rang-du-Fliers sur la période 2014/2018

1) Les baisses de dotation de l'état ont impactées les recettes de fonctionnement de la collectivité, comment ont évolué ces recettes ?

Les recettes sur la période sont restées stables à environ 4 070 000 € et cela malgré une baisse de la principale dotation d'état qui est la dotation forfaitaire (pour davantage d'informations concernant les dotations se référer au site suivant :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/dgf-des-communes>).

Ce manque à gagner a été compensé par une augmentation des produits issus de la fiscalité directe locale (nouvelles constructions et revalorisation automatique de la valeur locative des habitations).

2) Qu'en est-il des dépenses de fonctionnement ?

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales, à savoir :

a. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).

b. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)

c. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).

d. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).

e. Les charges exceptionnelles.

f. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Ces dépenses globales sont passées de 3,763 millions d'€ en 2014 à 3,345 millions d'€ en 2018. De telles économies ont pu être réalisées grâce à notre gestion planifiée des frais de la commune et une rationalisation au quotidien des charges courantes.

3) Comment a évolué la dette depuis l'année dernière ?

N'ayant pas contracté d'emprunt en 2018, la dette a une fois de plus diminué. Elle se situe à un montant de 1,340 million d'€.

L'encours de la dette correspond à 319 € par habitant alors qu'il était de 452 € en début de mandat, un chiffre bien inférieur à la moyenne nationale qui est de 765 €.

Le taux d'endettement est donc faible ce qui démontre la bonne santé financière de Rang-du-Fliers.

4) Qu'est-ce que la capacité d'autofinancement nette et à quoi sert-elle ?

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette) représente l'excédent annuel (résultat du fonctionnement) après remboursement des dettes en capital. Elle représente le solde disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois l'annuité des emprunts remboursés. La CAF nette est en progression constante depuis 2014. En effet elle est passée de 168 526 € à 516 139 € pour 2018.

L'augmentation importante de la CAF nette, couplée avec une augmentation des autres ressources, fait croître de manière sensible le financement disponible.